

## ZOOM TEN sur la Commune de Blagnac !

La commune de Blagnac d'un peu plus de 24 000 habitants, dans le département de la Haute-Garonne, fait partie des 26 lauréats de l'initiative « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) 2019 en Occitanie. Le territoire s'est engagé à mettre en œuvre les trois engagements suivants d'ici fin 2022 :

- Réaliser une étude pour la renaturation du fossé qui longe le chemin des Prés, au cœur de la plaine maraîchère des 15 sols
- Enrichir et porter à connaissance du plus grand nombre l'inventaire faune-flore
- Réserver des « îlots sauvages » dans les parcs de la ville, accompagner l'acceptation par les riverains grâce à un important travail de communication et d'intégration paysagère

C'est l'avancement de ces trois actions que nous souhaitons aujourd'hui valoriser.

**Engagement #1 :** Afin de préserver ses terres maraîchères, la ville de Blagnac mène une politique volontariste d'acquisition de terrains agricoles. La ville a ainsi acquis une parcelle d'environ 9 ha, constituée de prairies humides. Pour préserver ce milieu naturel et ses fonctionnalités, la ville a élaboré en 2019 un plan de gestion pour le maintien de la prairie humide grâce à l'appui de l'association Nature En Occitanie qui anime une cellule d'assistance technique en faveur des zones humides (CATEZH). Début 2020, un inventaire faune flore a été réalisé. Ses résultats permettront d'affiner la connaissance du ruisseau attenant à la zone humide pour restaurer ses fonctionnalités hydrauliques. Les actions de restauration seront définies en lien avec Toulouse Métropole.

affluent de la Garonne, au second semestre 2020. Et en 2021, des outils de mise à disposition des données naturalistes seront disponibles.



**Engagement #2 :** A la suite du lancement de son Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) en 2017, la Ville a souhaité sensibiliser et faire connaître sa démarche notamment par la création, en 2019, d'une exposition sur la biodiversité de Blagnac et par l'installation de panneaux pédagogiques sur les sites inventoriés. En 2019, le bois de Pinot a accueilli six panneaux mettant en avant sa fonctionnalité écologique, ainsi que sa faune et sa flore. Des bornes permettent également au public d'identifier des chants d'oiseaux et un sentier botanique numérique a été créé aux abords du bois. De même, des panneaux seront installés sur les berges du Touch,

**Engagement #3 :** Depuis 2012, la Ville de Blagnac a abandonné le recours aux produits phytosanitaires et aux engrais chimiques et est également engagée dans une démarche de gestion différenciée de ses espaces verts. En 2019, la Ville a souhaité aller plus loin en s'engageant à consacrer 20% de ces espaces à des îlots sauvages (parcelles laissées à la nature) d'ici fin 2022. Récemment, la ville, qui compte une dizaine de « prairies urbaines », a dressé une première carte des îlots sauvages. Afin de valoriser et sensibiliser la population à cette pratique, des panneaux informatifs ont été implantés aux abords des îlots. Grâce à la connaissance apportée par les inventaires, des mesures de gestion différenciée seront mises en place pour étendre chaque année le réseau d'îlots sauvages et atteindre l'objectif fixé.

**Le collectif régional TEN Occitanie et l'ARB Occitanie saluent aujourd'hui l'avancement de ce Territoire Engagé pour la Nature et l'encouragent dans sa démarche de progrès initiée en faveur de la biodiversité !**